

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Demande d'enregistrement concernant l'exploitation d'un entrepôt composé de deux cellules de stockage

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : Parc d'Activités de la Bruyère – rue de la Bruyère - La Brouaze – 28200 CHATEAUDUN

→ **RUBRIQUE** : 1510-2b (nomenclature des installations classées)

→ **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR** : Société SAS VIRTUO INVEST (Siège social : 2-22, place des Vins de France - 75012 PARIS)

→ **RAYON D'AFFICHAGE** : 1 KM (incluant la commune de Donnemain-Saint-Mamès)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE Monsieur Paulo FERREIRA, Directeur associé à la SAS VIRTUO INVEST – mel paulo.ferreira@virtuo-property.com**

→ **DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 SEMAINES, du lundi 4 octobre 2021 à 8h30 au mardi 2 novembre 2021 à 17h30.

→ **LE DOSSIER COMPLET** est déposé en mairie de CHATEAUDUN où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public ci-après :

JOURS ET HEURES	LIEU
<p>Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 15 à 17 h 30 Vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 15 à 17 heures Samedi Permanence accueil de 9 à 12 heures</p> <p>Les mesures sanitaires liées au COVID19 mises en place dans le cadre de consultation seront affichées en mairie de Chérisy. Le public devra venir muni d'un masque et d'un crayon s'il souhaite consigner des observations dans le registre.</p>	<p>Hôtel de Ville 2 place du 18-Octobre</p>

→ **LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/consultation-du-public/en-cours>

→ **PENDANT LA DURÉE DE la CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Châteaudun et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public (voir tableau ci-dessus)
- par voie postale, à Madame le Préfet – Direction de la Citoyenneté – Bureau des procédures environnementales – Place de la République CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, « LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LE PRÉFET. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS ».